



CONSEIL D'ORIENTATION  
DES RETRAITES

# Report de l'âge de la retraite : effets macroéconomiques

Séance plénière du COR  
19 octobre 2016

Secrétariat général du COR



# Le levier de l'âge pour assurer l'équilibre financier du système de retraite

- **3 leviers** (rapport annuel du COR de juin) :
  - Taux de prélèvement
  - Niveau relatif des pensions
  - **Âge de départ à la retraite**
- **De 2010 à 2016** : une hausse de l'âge conjoncturel de départ de 60,5 à 61,7 ans
  - ... accompagnée d'une hausse du taux d'emploi des 55-64 ans de 40 % à 50 % [Doc 2](#)
  - ... et du taux de chômage des seniors (dans les mêmes proportions que les autres)
  - ... *in fine* une hausse d'un an de la durée espérée en emploi entre 55-60 ans. [Doc 3](#)
- L'âge conjoncturel devrait continuer d'augmenter pour atteindre 64 ans vers 2040 et au-delà

# Pourquoi s'intéresser aux effets macroéconomiques du report de l'âge de la retraite ?

- **Effet financier**

- Le report de l'âge augmente-il le nombre de cotisants pour les retraites ?

- Quel effet sur l'activité et l'emploi des seniors ?*

Doc 4, 5, 6 et 11

- Surcoûts pour les autres risques sociaux ?

- Quel effet sur l'invalidité, les minima, l'indemnisation chômage ?*

Doc 8, 9, 10 et 11

- **Effets économiques et sociaux**

- L'emploi des seniors au détriment de celui des jeunes ?

Doc 4 et 12

- Quel impact du vieillissement de la population active sur la productivité ?

- Cela entraîne-t-il une hausse du chômage des seniors ?

Doc 4, 5, 6 et 11

# Les effets sur l'indemnisation chômage des seniors

## Document 10

- **Statistiques Unédic de 2008 à 2015**
- **À 60 et 61 ans : des effets directs**
  - Un doublement du nombre d'allocataires
  - Un triplement du flux d'allocataires nouveaux

- **Avant 60 ans : des effets indirects**

Particularité des seniors : indemnisation pendant 3 ans (contre 2 normalement)

- Avant le relèvement : un « pic » d'ouvertures de droit à indemnisation à 57 ans...
- ... soit 3 ans avant l'âge d'ouverture à 60 ans...
- ... et qui « suit » le relèvement à 62 ans pour se décaler à 59 ans.

## Mesurer l'impact global d'un éventuel relèvement de l'âge de départ

- **Simuler les effets d'un nouveau relèvement :** Doc 7
  - Les effets d'un relèvement de l'âge légal d'ouverture de **62 à 63/64/65 ans**
  - Comparer avec des mesures mobilisant les autres leviers
    - Taux de prélèvement*
    - Niveau relatif des pensions*
  - Distinguer les effets de court terme et de long terme
- **Impact financier**
  - Déduire du gain sur les retraites les effets de déversement sur les autres dispositifs sociaux
- **Relever l'âge de départ à la retraite : *quid* sur le bien-être ?**



CONSEIL D'ORIENTATION  
DES RETRAITES

---

# Merci de votre attention

*Tous les documents du COR sur*  
[www.cor-retraites.fr](http://www.cor-retraites.fr)

